



Direction de la Communication
Service Communication et Relations Publiques
VILLE D'AMIENS
BP 2720
80027 Amiens cedex 01

Règlement de consultation

Marché de fournitures courantes et de services

Animations et scénographies du Marché de Noël 2026

Date et heure limites de réception des offres

Le Lundi 21 septembre 2026 à 12 h 00

Profil d'acheteur : <http://amiens.fr/marchespublics>

SOMMAIRE

Article 1 : Objet de la consultation.....	p.3
Article 2 : Etendue de la consultation	p.4
Article 3 : Conditions relatives au contrat	p.4
Article 4 : Contenu du dossier de consultation.....	p.5
Article 5 : Présentation des candidatures et des offres.....	p.6
Article 6 : Conditions d’envoi ou de remise des plis	p.9
Article 7 : Examen des offres	p.10
Article 8 : Renseignements complémentaires.....	p.12
Article 9 : Procédures de recours	p.12

1 .Objet de la consultation

1.1 – Objet

Chaque année, la Ville d'Amiens organise un Marché de Noël reconnu parmi les plus importants du nord de la France. Cet événement, qui attire un large public local et touristique, est un rendez-vous incontournable de la saison hivernale, participant fortement à l'animation et à l'attractivité du centre-ville.

L'objectif de ce marché est donc de trouver les prestataires en capacité de proposer des offres qui pourront plonger le public, enfants comme adultes, dans une ambiance féérique et dans la magie de Noël, du vendredi 20 novembre au dimanche 27 décembre 2026.

1.2 - Type et forme de contrat

La présente procédure, passée en procédure adaptée, est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique. La Ville d'Amiens agit en qualité de pouvoir adjudicateur. La Ville d'Amiens agit en qualité de pouvoir adjudicateur.

Il s'agit d'un marché ordinaire.

1.3 – Décomposition de la consultation

Les prestations sont réparties en 5 lots :

	Désignation des différents lots	Montant estimatif HT
LOT 1	Aménagement scénographique immersif XXL – Place Gambetta	60 000€
LOT 2	Espace d'accueil et plancher de la patinoire synthétique	13 000€
LOT 3	Exploitation du « Village du Père Noël » (comédiens)	11 000€
LOT 4	Fourniture et installation de systèmes de sonorisation et d'éclairage	8 000€
LOT 5	Création et aménagement d'une scénographie « Village du Père-Noël »	30 000€

Chaque lot fera l'objet d'un marché.

Les candidats ont la possibilité de soumettre des offres pour tous les lots.

1.4 - Nomenclature(s)

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Lot(s)	Code principal	Description
01, 02, 03,04, 05	92300000-4	Services de divertissement

2. Etendue de la consultation

2.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

2.2 - Lieux

80000 Amiens – Place Gambetta, Square Saint Denis et Cour de l'Hôtel de Ville.

2.3 – Forme juridique du groupement

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire du marché.

2.4 - Variantes facultatives et variantes obligatoires

Aucune variante n'est exigée et aucune variante libre n'est autorisée.

3. Conditions relatives au contrat

3.1 - Durée du marché ou délai d'exécution

Les délais d'exécution propres à chaque lot sont de :

Lot(s)	Délai	Date de début De la période d'installation	Date de début des animations	Date de fin des animations	Date de fin de la période de démontage
01	9 semaines	Semaine 46	21/11/2026	27/12/2026	Semaine 1
02	7 semaines	Semaine 47	21/11/2026	27/12/2026	Semaine 53

03	5 semaines		21/11/2026	24/12/2026	
04	7 semaines	Semaine 47	21/11/2026	27/12/2026	Semaines 53 et 1
05	9 semaines	Semaines 46 et/ou 47	21/11/2026	27/12/2026	Semaines 53 et/ou 1

3.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement

Les sommes dues au(x) titulaire (s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) de l'accord-cadre seront payées dans un délai de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou après service réalisé si ultérieur à la facture.

4. Contenu du dossier de consultation

4.1. Contenu du dossier

Le dossier de consultation comprend les documents suivants :

- le présent Règlement de la Consultation (RC) et ses annexes :
 - Annexe n°1 : Attestation sur l'honneur du candidat
- l'Acte d'Engagement (AE) et ses annexes :
 - Annexe n°1 : la répartition des paiements en cas de groupement
- le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) commun à tous les lots et ses éventuelles annexes,
- le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP),
- les Décompositions du Prix Global et Forfaitaire (DPGF) pour chaque lot,
- les plans,
- les formulaires DC1, DC2 et DC4 pouvant être utilisés,
- le Vadémécum de la dématérialisation.

4.2 Retrait du dossier

Le dossier de consultation des entreprises (D.C.E.) est disponible gratuitement et uniquement à l'adresse URL suivante : <http://amiens.fr/Institutions/Achats-et-Marches-publics>

Il est vivement conseillé au candidat de s'enregistrer nominativement sur la plateforme de dématérialisation en indiquant une adresse électronique correcte lors du téléchargement du D.C.E., permettant d'établir de façon certaine une correspondance électronique, afin que le candidat puisse bénéficier de toutes les informations complémentaires diffusées lors du déroulement de la présente consultation, en particulier les réponses apportées aux éventuelles demandes de renseignements concernant la consultation, ainsi que d'éventuelles précisions ou modifications apportées au D.C.E.

Aucune demande d'envoi du dossier sur support physique électronique n'est autorisée.

4.3 Modification de détail du dossier

La collectivité se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au Dossier de Consultation des Entreprises. Celles-ci seront communiquées au plus tard 6 jours avant la date limite fixée pour la remise des offres.

Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

5. Présentation des candidatures et des offres

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.

Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français.

5.1 – Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes, datées et signées par lui.

Pièces de la candidature : (à fournir par chaque candidat individuel ou pour chaque membre du groupement) telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique :

Les renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

Libellés
Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'exclusion prévus aux articles L. 2141-1 à L. 2141-5 ou aux articles L. 2141-7 à L. 2141-10 du code de la commande publique (cf attestation du candidat à l'article 8.3 du présent règlement de la consultation à compléter, ou cocher la case F du DC1)
Chaque candidat doit remettre les documents relatifs aux pouvoirs de la personne engageant la société, y compris si nécessaire ceux retraçant les délégations en chaîne (Extrait Kbis, procès-verbal de conseil d'administration...).
Chaque candidat doit remettre la copie du ou des jugements prononcés en cas de redressement judiciaire ou de procédure équivalente régie par un droit étranger.

Les renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

Une liste des principaux services fournis au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé ;

Le candidat peut également utiliser les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat) pour présenter sa candidature. Ces documents sont disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr

OU

Le candidat peut également utiliser le Document Unique de Marché Européen (DUME) pour présenter sa candidature. Ce document est disponible gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr.

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

Les candidats peuvent préciser que certains documents ou renseignements relatifs à leur candidature peuvent être obtenus directement par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations administré par un organisme officiel ou d'un espace numérique. Cependant, le candidat devra préciser dans son dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système ou de cet espace, pour lesquels l'accès doit être gratuit.

5.2 – Pièces de l'offre à produire

Un projet de marché comprenant :

Pour le lot 1 : Aménagement scénographique immersif XXL – Place Gambetta

Libellés
L'acte d'engagement (AE) et son annexe, à compléter, du lot concerné
Un mémoire technique
Un planning détaillant les différentes étapes d'installation et de démontage
La décomposition du prix global forfaitaire (DPGF), du lot concerné

Le mémoire technique devra comprendre les éléments suivants :

- Une note de présentation et d'intention artistique
- Des croquis, photomontages ou visuels 3D des décors proposés
- Une fiche technique par décor : dimensions, matériaux, types d'éclairage, contraintes éventuelles, besoin en alimentation

- Un plan d'implantation des scénographies sur la place
- Une description des mesures environnementales mises en place : mesures prises pour limiter, trier et valoriser les déchets générés lors de l'installation et du démontage (limitation des emballages à usage unique, tri des déchets lors du montage et du démontage, filières de valorisation prévues, destination des décors en fin de vie, etc...), éco-conception et matériaux utilisés (nature et origine des principaux matériaux utilisés, part de matériaux issus du réemploi ou du recyclage, part de matériaux pouvant être réutilisé ultérieurement, matériaux privilégiés pour leur durabilité,...)

Pour le lot 2 : Espace d'accueil et plancher de la patinoire synthétique

Libellés
L'acte d'engagement (AE) et son annexe, à compléter, du lot concerné
Un mémoire technique
Un planning détaillant les différentes étapes d'installation et de démontage
La décomposition du prix global forfaitaire (DPGF), du lot concerné

Le mémoire technique devra comprendre les éléments suivants :

- Une note de présentation et d'intention artistique
- Des croquis, photomontages ou visuels 3D des décors proposés
- Une fiche technique par décor : dimensions, matériaux, types d'éclairage, contraintes éventuelles, besoin en alimentation
- Une description des mesures environnementales mises en place : nature des matériaux utilisés (nature et origine des principaux matériaux utilisés, part de matériaux issus du réemploi ou du recyclage, part de matériaux pouvant être réutilisé ultérieurement, matériaux privilégiés pour leur durabilité,...), gestion des déchets (limitation des emballages à usage unique, tri des déchets lors du montage et du démontage, filières de valorisation prévues, reprise des matériaux, destination des matériaux en fin de vie,...)

Pour le lot 3 : Exploitation du « Village du Père Noël » (comédiens)

Libellés
L'acte d'engagement (AE) et son annexe, à compléter, du lot concerné
Un mémoire technique
La décomposition du prix global forfaitaire (DPGF), du lot concerné

Le mémoire technique devra comprendre les éléments suivants :

- Une note de présentation et d'intention artistique
- Une présentation du profil des comédiens
- Une présentation des costumes avec photos

- Une description des mesures environnementales mises en place : indications sur le caractère déjà existants ou issus du réemploi des costumes et accessoires (nombre de costumes mis à disposition, part de costumes réemployés ou réutilisés, durée estimative d'utilisation des costumes, possibilités de réparation et de retouches, possibilité de réutiliser les costumes lors des éditions suivantes, informations sur ce que deviennent les costumes et accessoires lorsqu'ils sont en fin de vie...), déplacements des comédiens (lieu de départ habituel des équipes, kilomètres prévisionnels, mutualisation des déplacements, ...)

Pour le lot 4 : Fourniture et installation de systèmes de sonorisation et d'éclairage

Libellés
L'acte d'engagement (AE) et son annexe, à compléter, du lot concerné
Un mémoire technique
Un planning détaillant les différentes étapes d'installation et de démontage
La décomposition du prix global forfaitaire (DPGF), du lot concerné

Le mémoire technique devra comprendre les éléments suivants :

- Une description du matériel de sonorisation mis en place (qualité, quantité, emplacements, etc...)
- Une description du matériel d'éclairage mis en place (qualité, quantité, emplacements, etc...)
- Une description du service de maintenance mis en place
- Une description des mesures environnementales mises en place : mesures prises pour la sobriété énergétique (consommation estimative sur l'ensemble de la manifestation, part des équipements LED, dispositifs de programmation, mesures permettant d'éviter l'éclairage ou la sonorisation inutile pendant les périodes sans public, etc...), caractéristiques environnementales du parc matériel (matériel durable et réparable, politique de maintenance et réparation, recours au matériel reconditionné ou issu du réemploi, fin de vie des matériels électriques et électroniques, etc...)

Pour le lot 5 : Création et aménagement d'une scénographie « Village du Père-Noël »

Libellés
L'acte d'engagement (AE) et son annexe, à compléter, du lot concerné
Un mémoire technique
Un planning détaillant les différentes étapes d'installation et de démontage
La décomposition du prix global forfaitaire (DPGF), du lot concerné

Le mémoire technique devra comprendre les éléments suivants :

- Une note de présentation et d'intention artistique
- Des croquis, photomontages ou visuels 3D des différents décors/espaces thématiques proposés
- Une fiche technique par décor/espace thématique : dimensions, matériaux, éléments lumineux ou sonores ajoutés, types d'éclairage, contraintes éventuelles, besoin en alimentation...
- Un plan d'implantation des décors/espaces thématiques sur la place
- Mesures environnementales mises en place : réemploi et durée de vie des décors (taux de décors réutilisables d'une année sur l'autre, réparabilité, potentiel de réutilisation sur d'autres manifestations, structures modulaires, etc...), mesures mises en place pour la gestion des déchets (limitation des emballages à usage unique, tri des déchets lors du montage et du démontage, filières de valorisation prévues, reprise des matériaux, destination des décors en fin de vie, etc...)

5.3 – Visites sur site

Une visite sur site est préconisée. Les conditions de visites sont les suivantes :

Contactez le chargé de communication et d'événements en charge du projet : Frédéric DELEVOYE – f.delevoye@amiens-metropole.com ou 03 60 01 04 61.

6. Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées dans l'avis d'appel public à la concurrence (AAPC) ainsi que sur la page de garde du présent règlement de consultation.

Les plis électroniques qui seraient remis après la date et l'heure limites indiquées dans l'avis d'appel public à la concurrence (AAPC) ainsi que remis sous un autre mode de transmission que celui imposé, ne seront pas retenus.

Transmission électronique

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : <http://amiens.fr/marchespublics>.

Le mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis au pouvoir adjudicateur.

Le pli doit contenir deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation. Chaque pli remis par le candidat en réponse à la présente consultation sera considéré comme une offre et devra par conséquent comprendre l'ensemble des pièces exigées.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si plusieurs plis sont transmis successivement par le même candidat, seul sera pris en compte le dernier pli reçu sur la plateforme, dans le délai de remise des offres, quel qu'en soit le contenu. Il doit par conséquent contenir l'ensemble des pièces exigées au titre de la présente consultation sous peine d'être déclaré irrégulier.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique (CD-ROM, DVD-ROM, clé usb) ou sur support papier. Cette copie doit être placée dans un pli portant la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée. Elle est ouverte dans les cas suivants :

- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique ;
- lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencé avant la clôture de la remise des plis.

La copie de sauvegarde peut être transmise ou déposée à l'adresse suivante :

Communauté d'Agglomération d'Amiens Métropole
Service marchés publics
3e étage aile ouest

Place de l'hôtel de ville
BP 2720
80027 AMIENS CEDEX 1

Aucun format électronique n'est préconisé pour la transmission des documents. Cependant, les fichiers devront être transmis dans des formats largement disponibles.

Le nommage des fichiers ne devra comprendre aucun accent. Il en va de même pour les signes de ponctuation. Les espaces sont à remplacer par des Under scores (tiret du 8 : _)

Les documents sont à fournir séparément et non scannés les uns à la suite des autres (1document = 1scan).

Un Vademecum destiné à vous aider lors de la remise de votre offre sur la plateforme est également joint au présent DCE.

Chaque document pour lequel une signature est requise doit faire l'objet d'une signature électronique au format XAdES, CAdES ou PAdES. La signature électronique du pli ne vaut pas signature des documents qu'il contient.

Conformément à l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique des contrats de la commande publique, la signature doit être une signature qualifiée, tel que défini par le règlement européen n° 910/2014 du 23 juillet 2014 sur l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques (eIDAS). Toutefois, les certificats de signature de type RGS demeurent valables jusqu'à leur expiration.

Le certificat de signature qualifié est délivré par un prestataire de service de confiance qualifié répondant aux exigences du règlement eIDAS. Une liste de prestataires est disponible sur le site de l'ANSSI (<https://www.ssi.gouv.fr/>). Il peut aussi être délivré par une autorité de certification, française ou étrangère. Le candidat devra alors démontrer son équivalence au règlement eIDAS.

Le candidat qui utilise un autre outil de signature que celui du profil d'acheteur, ou un certificat délivré par une autre autorité de certification, doit transmettre gratuitement le mode d'emploi permettant la vérification de la validité de la signature.

A défaut de certificat, les candidats sont invités à se rapprocher d'un organisme agréé avant de procéder à la commande. Le délai de commande d'un certificat pouvant prendre entre 8 et 15 jours, il est fortement recommandé d'anticiper cette opération.

La signature électronique du contrat par l'attributaire n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

Toutefois si le candidat attributaire signe électroniquement, il pourra utiliser l'un des trois formats de signature autorisés par la réglementation (XAAdES, CAdES ou PAdES). Le pouvoir adjudicateur préconise toutefois l'utilisation d'une signature électronique au format pAdES.

En tout état de cause, après attribution, les candidats sont informés que l'offre électronique retenue sera transformée en offre papier, pour donner lieu à la signature manuscrite du marché par les parties.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.



Pensez à anticiper votre dépôt plusieurs heures avant l'heure limite

La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée.

7. Examen des offres

7.1 – Attribution du marché

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'analyser les offres avant les candidatures.

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres pour déterminer l'offre économiquement la plus avantageuse.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière ou inacceptable pourra être régularisée pendant la négociation, et que seule une offre irrégulière pourra être régularisée en l'absence de négociation. En revanche, toute offre inappropriée sera systématiquement éliminée.

Toute offre demeurant irrégulière pourra être régularisée dans un délai approprié.

La régularisation d'une offre pourra avoir lieu à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse.

7.2 – Critères de notation

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante. Le détail de l'attribution des points est détaillé ci-dessous.

LOT 1	Décorations scénographiques XXL – Place Gambetta	60 000 € HT
-------	--	-------------

<i>Critères et sous-critères</i>	<i>Pondération</i>
Valeur technique sur la base du mémoire technique détaillé	80 points
Qualité artistique et visuelle	40 points
Pertinence, originalité et créativité du projet	20 points
Pertinence de la thématique proposée	10 points
Faisabilité technique et sécurité	10 points
Proposition chiffrée en € HT sur la base de la DPGF	10 points
Valeur environnementale	10 points
Mesures prises pour limiter, trier et valoriser les déchets générés lors de l'installation et du démontage	5 points
Eco-conception et matériaux	5 points

Méthode de notation pour le critère prix :

La note N est donnée par la formule : $N = 10 \times (P_{\text{mini}}/P)$

P_{mini} = offre qui a le montant le plus faible et P = montant de l'offre étudiée

LOT 2	Espace d'accueil et plancher de la patinoire synthétique	13 000 € HT
-------	--	-------------

<i>Critères et sous-critères</i>	<i>Pondération</i>
Valeur technique sur la base du mémoire technique détaillé	60 points
Qualité de la structure d'accueil (banque à patins et zone de chausse / déchausse)	25 points
Qualité de la décoration et de l'aménagement intérieur et extérieur de la structure d'accueil	20 points
Qualité du plancher et de son habillage	15 points
Proposition chiffrée en € HT sur la base de la DPGF	30 points
Valeur environnementale	10 points
Nature des matériaux utilisés et leur caractère réemployé, recyclé ou recyclable	5 points
Mesures mises en place pour limiter, trier et valoriser les déchets générés lors de l'installation et du démontage	5 points

Méthode de notation pour le critère prix :

La note N est donnée par la formule : $N = 30 \times (P_{\text{mini}}/P)$

P_{mini} = offre qui a le montant le plus faible et P = montant de l'offre étudiée

LOT 3	Exploitation du « Village du Père Noël » (comédiens)	11 000 € HT
-------	--	-------------

<i>Critères et sous-critères</i>	<i>Pondération</i>
Valeur technique sur la base du mémoire technique détaillé	60 points
Profil des comédiens	30 points
Qualité des costumes	30 points
Proposition chiffrée en € HT sur la base de la DPGF	30 points
Valeur environnementale	10 points
Utilisation de costumes/accessoires déjà existants ou issus de réemploi	5 points
Déplacement des comédiens	5 points

Méthode de notation pour le critère prix :

La note N est donnée par la formule : $N = 30 \times (P_{\text{mini}}/P)$

P_{mini} = offre qui a le montant le plus faible et P = montant de l'offre étudiée

LOT 4	Fourniture et installation de systèmes de sonorisation et d'éclairage	8 000 € HT
-------	---	------------

<i>Critères et sous-critères</i>	<i>Pondération</i>
Valeur technique sur la base du mémoire technique détaillé	50 points
Qualité du matériel de sonorisation	20 points
Qualité du matériel d'éclairage	20 points
Réactivité et qualité du service de maintenance	10 points
Proposition chiffrée en € HT sur la base de la DPGF	40 points
Valeur environnementale sur la base du mémoire technique détaillé	10 points
Mesures permettant de limiter les consommations pendant la période d'exploitation	5 points
Matériel et éco-conception	5 points

Méthode de notation pour le critère prix :

La note N est donnée par la formule : $N = 40 \times (P_{\text{mini}}/P)$

P_{mini} = offre qui a le montant le plus faible et P = montant de l'offre étudiée

LOT 5	Création et aménagement d'une scénographie « Village du Père-Noël »	30 000 € HT
-------	---	-------------

<i>Critères et sous-critères</i>	<i>Pondération</i>
Valeur technique sur la base du mémoire technique détaillé	80 points
Qualité artistique et visuelle	40 points
Pertinence, originalité et créativité du projet	20 points
Intégration dans l'espace et prise en compte de l'existant	10 points
Faisabilité technique et sécurité	10 points
Proposition chiffrée en € HT sur la base de la DPGF	10 points
Valeur environnementale sur la base du mémoire technique	10 points
Réemploi, réutilisation et durée de vie des décors	5 points
Déchets et fin de vie	5 points

Méthode de notation pour le critère prix :

La note N est donnée par la formule : $N = 10 \times (P_{\text{mini}}/P)$

P_{mini} = offre qui a le montant le plus faible et P = montant de l'offre étudiée

Méthode de notation pour la valeur technique pour l'ensemble des lots :

	Note sur 40 points	Note sur 30 points	Note sur 25 points	Note sur 20 points	Note sur 15 points	Note sur 10 points	Note sur 5 points
Absence d'information ou très insuffisant	0	0	0	0	0	0	0
Insuffisant	10	7.5	6.25	5	3.75	2.5	1.25
Moyen	20	15	12.5	10	7.5	5	2.5
Satisfaisant	30	22.5	18.75	15	11.25	7.5	3.75
Très satisfaisant	40	30	25	20	15	10	5

NEGOCIATION :

Après un premier examen des offres, le pouvoir adjudicateur pourra procéder à l'organisation d'une négociation écrite avec tous les candidats.

La négociation écrite pourra porter sur tous les éléments de l'offre. Néanmoins, la négociation ne doit pas avoir pour effet d'altérer de manière substantielle l'objet, les caractéristiques ou conditions substantielles du marché.

Le pouvoir adjudicateur se réserve néanmoins la possibilité d'attribuer le marché sur la base des offres initiales sans avoir recours à une phase de négociation.

8. Renseignements complémentaires

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : <http://amiens.fr/marchespublics>.

Cette demande doit intervenir au plus tard 8 jours avant la date limite de réception des offres **(soit avant le lundi 14 septembre à 12h00)**.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de réception des offres **(soit le mercredi 16 juin 2026 à 12h00)**.

9. Procédures de recours

Le tribunal territorialement compétent est :

Tribunal Administratif d'Amiens
Rue Lemerchier
BP 14 CS 81114
80011 AMIENS CEDEX 01

Tél : 0322336170
Télécopie : 0322336171
Courriel : greffe.ta-amiens@juradm.fr
Adresse internet(U.R.L) : <http://amiens.tribunal-administratif.fr>

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes : Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat. Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.

Le tribunal administratif d'Amiens peut être saisi au moyen de l'application informatique télérecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr.

Pour obtenir des renseignements relatifs à l'introduction des recours, les candidats devront s'adresser à :

Tribunal Administratif d'Amiens
Rue Lemerchier
BP 14 CS 81114
80011 AMIENS CEDEX 01

Tél : 03 22 33 61 70
Télécopie : 03 22 33 61 71

9.1 - Attestation du candidat (à compléter et à remettre dans votre offre)

IDENTIFICATION DU CANDIDAT

Je soussigné

(nom et qualité de la personne habilitée à engager la société)

agissant pour le compte de la société :

Adresse :

N° de SIRET :

DECLARE SUR L'HONNEUR :

n'entrer dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner prévu aux articles aux articles L. 2141-1 à L. 2141-5 ou aux articles L. 2141-7 à L. 2141-10 du code de la commande publique (*)

Fait à

Le

Signature et cachet de la société

(*) Lorsqu'un opérateur économique est, au cours de la procédure de passation d'un marché, placé dans l'un des cas d'exclusion mentionnés aux articles L. 2141-1 à L. 2141-5, aux articles L. 2141-7 à L. 2141-10 ou aux articles L. 2341-1 à L. 2341-3 du code de la commande publique, il informe sans délai l'acheteur de ce changement de situation.

Documents à joindre de manière impérative :

- les documents relatifs aux pouvoirs de la personne engageant la société, y compris si nécessaire ceux retraçant les délégations en chaîne (extrait Kbis, procès-verbal de conseil d'administration...);
- le cas échéant, la copie du ou des jugements prononcés en cas de redressement judiciaire ou de procédure équivalente régie par un droit étranger.